

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 6 avril 2023

DATE D’AFFICHAGE : 6 avril 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 23
Votants : 24

L’an deux mille vingt-trois, le treize avril, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le six avril deux mille vingt-trois, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme ARENOU, M. LONGEAULT, Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,
Mme CHERGUI, M. GOURVENEK, Mme CHARLOT, M. DUBOIS, Mme BOUKANDOURA, M. BRENOT, Mme RAKOTOMALALA, M. HILALI, Mme. BIGLIONE, M. AZIMI, M. GAYDOUK, M. FOURE, M. FARIGOULE, Mme AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. LIAOUI

(Procuration à M. LONGEAULT)

Absents excusés :

M. CAMARA
Mme. CHATELAIN
M. ALIM
M. MARCIN
Mme. DUBOIS
Mme. KHARJA
Mme. LARABI
Mme SIRAS
M. ODIRA



AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE SOCIAL ESPOIR POUR L’ACCOMPAGNEMENT D’UN COLLECTIF DE PARENTS EN 2023 DANS LE CADRE DE LA CITE EDUCATIVE PORTEE PAR LA VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT la délibération du 10 avril 2019, qui engage la commune dans le programme des Cités éducatives,

CONSIDERANT la convention cadre triennale de la Cité Educative passée entre le Ministère de l’Education nationale et de la Jeunesse, le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les Collectivités territoriales et la Ville de Chanteloup les Vignes du 18 mai 2020

CONSIDERANT la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2022 portant sur l’avenant à la convention cadre de labellisation de la Cité Educative passée par la Ville avec l’Etat pour une prolongation du label sur l’année 2023

CONSIDERANT la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2022 relative à l'approbation de la Convention entre la Ville et le Centre Social Espoir pour la création d'un Collectif Parents en vue du projet de Maison des familles de la Cité Educative porté par la Ville,

CONSIDERANT la nécessité de poursuivre cette mission de structuration du collectif parents dans le cadre de la Cité Educative pour l'année 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission municipale Education et Enfance du 13 février 2023,

CONSIDERANT la validation du Comité de Pilotage de la Cité Educative du 16 février 2023,

ENTENDU l'exposé de Mme Catherine ARENOU, Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (abstentions de M FARIGOULE et de Mme AZDAD),

APPROUVE la signature de l'avenant à la convention entre la Ville et le Centre Social Espoir pour l'accompagnement d'un Collectif Parents dans le cadre de la Cité Educative, pour l'année 2023,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la Convention entre la Ville et le Centre Social Espoir pour l'accompagnement d'un Collectif de Parents dans le cadre de la Cité Educative et tout acte relatif à sa mise en œuvre.

Chanteloup-les-Vignes, le dix-huit avril deux mille vingt-trois

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint



François LONGEAULT

Délibération certifiée exécutoire de par :
- l'affichage le :

- la transmission à la Sous-Préfecture
le :

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20230418-2023-DEL-14-DE
Date de réception préfecture : 20/04/2023